



L'Administration générale des Douanes et Accises (AGD&A) est chargée de la gestion des frontières extérieures de notre pays (présence dans tous les aéroports, les ports maritimes et également les gares ferroviaires avec liaisons internationales) et elle assure simultanément la sécurité de la chaîne logistique.

Cela signifie concrètement qu'elle est garante :

- de la sécurité des citoyens ;
- des intérêts financiers de la Communauté et de ses États membres en percevant et en contrôlant les droits d'importation, les accises et la TVA à l'importation ;
- de la protection de la Communauté contre le commerce déloyal et illicite, et de promouvoir l'activité économique légitime ;
- de l'accroissement de la compétitivité des entreprises européennes grâce à des méthodes de travail modernes soutenues par un environnement douanier électronique facilement accessible ;
- de la perception et du contrôle des produits soumis, d'une part aux accises harmonisées au niveau européen (comme les produits énergétiques, l'alcool, les produits alcooliques et les produits de tabac), et d'autre part, aux accises spécifiques pour la Belgique (tels que le café et les boissons non alcooliques).

Pour effectuer ces missions, elle collabore, au plan national et international, avec d'autres services publics et principalement avec d'autres autorités répressives dans le cadre de la lutte contre la fraude, le crime organisé et le terrorisme.

L'AGD&A dispose également d'un réseau international de cinq attachés douaniers qui sont liés aux Ambassades belges dans les cinq pays suivants : le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Indonésie. Ils représentent la douane belge, auprès des services diplomatiques, des administrations publiques, des milieux économiques et auprès des particuliers dans leur pays d'affectation.

En 2016, pour la première fois de son histoire, l'Administration générale des Douanes et Accises (AGD&A) a participé au Défilé national. La douane a reçu une reconnaissance pour l'aide qu'elle a apportée à la suite des attentats du 22 mars 2016.

Après le 22 mars 2016, le terrorisme est devenu une triste réalité. Maintenant plus que jamais, la protection de nos habitants est devenue une priorité pour les services d'ordre belges. C'est également le cas pour la Douane, qui soutient quotidiennement la Police fédérale et la défense. Ses agents armés participent ainsi à la protection des frontières extérieures de notre pays.

À partir de la Fête nationale du 21 juillet 2017, la douane belge occupera une place fixe dans le Défilé national. De ce fait, elle reçoit la reconnaissance du SPF Intérieur pour ses efforts quotidiens dans la lutte contre le terrorisme.

En 2018, 9 véhicules de l'AGD&A défilèrent dans la colonne des services de secours civils :

- 3 motos BMW 1200 RT : l'équipe de motards de l'AGD&A se compose de 11 motards qui sont affectés sur tout le territoire de la Belgique pour l'interception de voitures de particuliers ou de poids lourds ;
- 2 Skoda RS : un nouveau véhicule dans la gamme de la douane. Ces véhicules peuvent être utilisés comme véhicules rapides dans le cadre d'interventions aux postes de contrôles. Par exemple, pour intercepter des véhicules. Ils peuvent être aussi utilisés comme véhicules de patrouille.
- 2 camionnettes type combi - Volkswagen Transporter : ces véhicules du type « voiture-bureau » sont utilisés lors des contrôles de l'Administration générale des Douanes et Accises sur la voie publique. Tant les véhicules personnels, que les poids lourds et les autobus peuvent être soumis à un contrôle par la douane. Certains sont équipés d'un scanner ANPR qui reconnaît les plaques d'immatriculation.
- 1 Zodiac sur une remorque tractée par une Volkswagen Tiguan. Il s'agit d'un RHIB (Rigid-hulled inflatable boat), un navire léger mais de haute performance avec une grande capacité. Le navire est principalement utilisé pour les patrouilles et le transfert des douaniers sur de plus grands navires.
- 1 scanner à conteneurs mobile : ce scanner mobile est utilisé pour scanner de grands conteneurs posés sur les camions et pour vérifier si la marchandise correspond effectivement à la marchandise mentionnée sur la déclaration douanière. Le véhicule est équipé d'un bras de scanning repliable. À l'heure actuelle, la douane belge dispose de trois scanners à conteneurs mobiles.

En 2018, les douanes participeront également pour la première fois au défilé national à pied. Une occasion unique de mettre ses collaborateurs à l'honneur. Un détachement de 40 douaniers provenant des services armés (GP Browning 9mm- Steyr AUG) et non armés participera au défilé. Le détachement sera accompagné d'un porte-drapeau et de deux équipes canines.